

REACH – Information

TRIMET France SAS

TRIMET France respecte ses obligations en vertu de la réglementation REACH (règlement (CE) n° 1907/2006) pour l'enregistrement de substances fabriquées ou importées auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). En outre, tous nos enregistrements de substances respectent les délais impartis.

De la même manière, si d'autres substances devaient être fabriquées ou importées par TRIMET France, elles seraient soumises elles aussi à l'enregistrement REACH et aux délais prévus pour leur inscription.

Nous attendons de nos fournisseurs de tous niveaux la même rigueur dans leur démarche.

Substances enregistrées par TRIMET France en accord avec la directive REACH

Nom de la substance	Tonnage	Numéro d'enregistrement
Aluminium	> 1000 t	01-2119529243-45-xxxx
Alumine	> 1000 t	01-2119529248-35-xxxx
Chrome	10t - 100 t	05-2115301527-55-xxxx
Fer	1t - 10t	05-2116000292-66-xxxx
Brai	10t - 100 t	01-2119541809-29-xxxx
Cryolite	> 1000 t	01-2119511565-43-xxxx

Contact : delphine.royer@trimet.fr

septembre 2019